



Agenda 21

Depuis mars 2008, la ville de Jargeau s'est engagée dans une **démarche de développement durable** autour de ses trois piliers : progrès social et solidarité, respect et protection de l'environnement, développement économique local. C'est tout à fait logiquement qu'elle a décidé d'engager une **pré-démarche d'Agenda 21** en déposant un dossier de candidature auprès de la Région Centre dans le cadre de l'appel à projet régional "expertise préalable à la mise en place d'un Agenda 21 local" (*délibération du 4 septembre 2008*).

A la suite de cette expertise préalable, le conseil municipal lors de sa séance du 19 novembre 2009 a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'**élaboration d'un Agenda 21 local** en souhaitant l'accompagnement par un bureau d'étude pour cette démarche (cabinet Aequilibrium).

Le conseil municipal a voulu que cet Agenda 21 local respecte le cadre de référence national, les quatre étapes de sa mise en œuvre et les cinq éléments de la démarche et qu'il soit référencé par l'état.

Le cadre de référence national

Élaboré de manière concertée par le ministère du développement durable, à partir des expériences des collectivités, il définit:

- 5 grandes finalités du développement durable :
 - La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
 - La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources,
 - L'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie,
 - La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
 - Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

- 5 éléments déterminants de la démarche
 - l'organisation du pilotage,
 - la transversalité de la démarche,
 - la participation des acteurs,
 - l'évaluation partagée,
 -pour une stratégie d'amélioration continue.

La municipalité a souhaité également que cet Agenda 21 local soit élaboré **en concertation et en partenariat avec la population et les acteurs locaux** :

- ateliers 21 avec les habitants,
- Forum 21,
- entretiens individuels avec des acteurs locaux,
- réunions spécifiques avec les forces vives de la commune (associations, commerçants, artisans, industriels, monde éducatif...),
- communication spécifique...

et qu'en parallèle un Agenda 21 interne soit également mis en place "*pour une mairie exemplaire*".

La commune de Jargeau est adhérente du Réseau Agenda 21 mis en place par la Région Centre.